



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)**

**DELIBERATION**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER**

**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

**SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Date de convocation : 8 avril 2026

Membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-six, le Lundi 27 avril à 10 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au Centre communal d'action sociale dans la salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur de REDON, Président.

**ETAIENT PRESENTS** : M. de REDON, Président, Mme GIRAUDET, Mme LE NAON , M. LUCAS  
M. DESCHAMPS, M. BAUCHE, Mme VANDELLE, Mme MOREAU, membres

**EXCUSES** :

- *Mme AMARD, Membre, qui donne pouvoir à Mme LE NAON*
- *M. FOURMOND, Membre*
- *M. HARNOIS, Membre*

**SECRETAIRE** : Mme MEUNIER, Directrice du CCAS

*Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 10 h 30*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF- EXERCICE 2026 – 2026/2-3b**

**Madame GIRAUDET, Adjointe au Maire,** rapporteur, expose au Conseil d'Administration :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions relatives au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux CCAS ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du CCAS qui s'est tenu le 4 mars 2026 et le rapport d'orientation budgétaire annexé à cette séance ;

Considérant que le Conseil d'administration a débattu des orientations financières et des priorités d'action pour l'exercice 2026 lors de cette séance préalable ; que le présent budget primitif 2026 s'appuie sur ce débat ;

Considérant les priorités 2026 du CCAS : maintien et consolidation des services aux seniors, accompagnement social, aides alimentaires et facultatives, portage de repas, soutien aux étudiants, prévention de l'isolement social ;

Considérant les contraintes financières liées à la baisse du report de résultat 2025 et aux charges structurelles et réglementaires, notamment la réalisation obligatoire de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) ;

Considérant la nécessité de garantir l'équilibre du budget et la continuité du service public social ;

Considérant la nécessité de permettre une gestion souple et adaptée des crédits afin de répondre aux besoins évolutifs des actions du CCAS au cours de l'exercice 2026, et que, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable au CCAS, le Président pourra procéder à des mouvements de crédits entre chapitres au sein de chaque section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel, sous réserve d'en rendre compte au Conseil d'administration ;

Considérant les annexes 1 « note de présentation du budget primitif 2026 » et 2 « balances budgétaire investissement et fonctionnement » jointes au projet ;

Il est présenté ci-dessous le tableau synthétique des recettes et des dépenses prévues pour l'exercice 2026 ;

## Tableau synthétique – Budget Primitif 2026

### A. Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant (€)
11	Charges à caractère général	425 650
12	Charges de personnel et frais assimilés	994 000
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 177
65	Autres charges de gestion courante	69 605
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 516 432</b>
Chapitre	Libellé	Montant (€)
2	Résultat de fonctionnement reporté	66 947.78
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	145
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	282 337.22
74	Dotations et participations	176 900
75	Autres produits de gestion courante	990 102
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 516 432</b>

**B. Investissement**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 041-214101941-20260427-2026270423B2-DE

SLO

Chapitre	Libellé	Montant (€)
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	145
20	Immobilisations incorporelles	12 000
21	Immobilisations corporelles	118 937.15
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>131 082.15</b>

Chapitre	Libellé	Montant (€)
	Résultat d'investissement reporté	103 032.15
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	26 177
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 873
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>131 082.15</b>

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'adopter le Budget Primitif 2026 du CCAS tel que présenté dans la présente délibération et dans les documents annexés, en équilibrant les recettes et les dépenses en section de fonctionnement et d'investissement, les crédits étant votés par chapitre.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à exécuter le budget, à procéder aux mouvements de crédits dans les conditions susmentionnées et à signer tout document afférent à cette exécution.

*Délibéré par le Conseil d'administration à Romorantin-Lanthenay le 27 avril 2026:*

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Votes : Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte, transmis  
Au représentant de l'Etat, le **29 avril 2026**

Publié ou notifié le **29 avril 2026**

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**Pour copie conforme**

**Le Président,**  
  
M. de REDON

**La Secrétaire**  
  
S. MEUNIER

Date de la mise en ligne sur le site internet : 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

SLO

ID : 041-214101941-20260427-2026270423B2-DE

## Annexe 1 :

### Note de présentation – Budget Primitif 2026 CCAS de Romorantin-Lanthenay

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens et aux administrateurs d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif 2026 retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année, en respectant les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

#### Contexte et enjeux 2026

- Année électorale avec installation d'un nouveau Conseil d'Administration.
- Réalisation obligatoire de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), outil structurant du mandat.
- Montée des besoins sociaux : seniors (isolement, portage de repas), ménages en précarité, étudiants.
- Pression sur les charges contraintes et incertitude sur les ressources.

#### Missions et actions du CCAS

- Services aux seniors : portage de repas, transport solidaire, actions d'animation et prévention de l'isolement.
- Accompagnement social et insertion professionnelle.
- Aides alimentaires et financières, « Panier étudiant ».
- Programme de Réussite Éducative pour les enfants et familles du quartier des Favignolles.
- Hébergement d'urgence et soutien aux publics fragiles.

#### Budget primitif 2026 – Points clés

- Dépenses de fonctionnement : 1 516 432 €
- Recettes de fonctionnement : 1 516 432 €
- Dépenses d'investissement prévues : 53 600 €
- Recettes d'investissement : 131 082,15 €
- Fongibilité des crédits : mouvements possibles entre chapitres au sein de chaque section (7,5 % max), hors dépenses de personnel.

Le budget intègre notamment :

- Le renforcement des services avec le recrutement d'un quatrième travailleur social sur un exercice complet ;
- La réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) ;
- La montée en charge du portage de repas ;
- Les évolutions réglementaires et statutaires.

Cette note, jointe au projet de délibération et à la balance budgétaire (Annexe 2), permet au Conseil d'Administration de disposer d'une vision synthétique et claire des priorités et de l'équilibre du budget primitif 2026 du CCAS.

